

« LA LANGUE EST UN FAIT SOCIAL ». RAPPORTS ENTRE LA  
LINGUISTIQUE ET LA SOCIOLOGIE AVANT SAUSSURE

Conférence à l'Université de Tunis (décembre 1999)

Paul Wald

Éditions de la Maison des sciences de l'homme | « Langage et société »

2012/4 n° 142 | pages 103 à 118

ISSN 0181-4095

ISBN 9782735114245

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.inforevue-langage-et-societe-2012-4-page-103.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

© Éditions de la Maison des sciences de l'homme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**« La langue est un fait social »**  
**Rapports entre la linguistique**  
**et la sociologie avant Saussure**

Conférence à l'Université de Tunis (décembre 1999)

**Paul Wald**

Vous commencez des études de linguistique, et vous devez étudier cette année les concepts de base de la linguistique structurale à partir de l'œuvre de Ferdinand de Saussure. Saussure a été à coup sûr un fondateur, en ceci qu'il sut baser la discipline sur son objet véritable, la langue. Comme vous savez, pour comprendre sa démarche il faut suivre les distinctions qu'il a introduites, entre *langue, langage et parole*. Sans entrer ici dans le détail de ces distinctions que vous étudiez par ailleurs, je vais vous les rappeler en quelques mots, afin de vous faire voir dans la suite de la conférence, combien cette avancée qui a fondé la linguistique moderne s'inscrit dans un mouvement de pensée où les rapports entre linguistique et sociologie étaient primordiaux. L'objet de cette conférence est précisément de vous donner quelques éléments de ce mouvement de pensée qui a précédé et, on pourrait dire préparé, la refondation de la linguistique par Saussure et notamment la définition de la langue comme fait social.

Je pense qu'un coup d'œil sur cette histoire, et particulièrement sur l'origine de la proposition de Saussure qui pose que la langue (et non pas le langage ou la parole) est un *fait social*, vous permettra de voir non pas seulement l'importance historique de cet événement intellectuel mais donner des bases à votre pratique future de linguiste ou d'enseignant gardant les liens avec les recherches linguistiques et sociolinguistiques. En effet, si l'on enseigne pour les spécialistes futurs l'histoire de leur

discipline, ce n'est pas seulement par respect et piété pour les Grands Anciens, mais parce que l'histoire de toute science reste vivante dans sa pratique.

On sait que la linguistique avant Saussure ramenait tout changement et évolution linguistique à l'action de l'individu et le langage (ou la langue qui, théoriquement, n'était vue que comme sa manifestation concrète) se réduisait à la somme des actions individuelles. Le fait linguistique était envisagé comme résultant des lois psychologiques et physiologiques (biologiques) expliquant l'action de l'individu. Saussure a transformé fondamentalement la problématique de la linguistique. Il a défini la *langue* comme un *fait social*, c'est-à-dire comme un fait qui est indépendant de l'action de l'individu et de ses actes et qui, au contraire s'impose à lui dans la société, dans la « masse parlante » de tous ceux qui parlent la même langue que lui. La langue se maintient au-delà de l'individu qui n'a pas directement prise sur ses règles. Elle ne s'hérite pas biologiquement mais se transmet par apprentissage de génération en génération, et ce sont les mécanismes de transmission sociale qui expliquent alors son évolution. La langue ne relève pas, non plus, des lois de la psychologie, puisque ce n'est pas l'individu (les aptitudes de l'individu) qu'elle a comme substrat mais la collectivité humaine qui la parle.

Pour rendre possible cette définition de la *langue*, Saussure a dû la distinguer du *langage*. Le *langage* sera, dans cette perspective, « un phénomène total », une activité multiforme de communiquer entre humains et d'être sous l'emprise d'une langue. C'est la *parole* qui est alors le phénomène individuel : c'est l'instance des réalisations déterminées par toute sorte de forces qui s'exercent sur l'individu dans son action. Elle est donc variée dans ses manifestations (« plus ou moins accidentel » dit Saussure) qu'on peut observer et étudier comme le phénomène du langage où la langue se manifeste. Mais la langue n'est pas la parole : la langue est ce qui est stable et durable et Saussure a pu dire que la langue c'était le langage moins la parole ou, autrement dit la part sociale stable du langage, au-delà de l'accidentel, du momentané et de l'individuel.

Définir la langue comme *fait social*, à l'époque et dans le milieu intellectuel de Saussure, c'était faire référence à la sociologie, et plus particulièrement à ce qu'on voit souvent comme l'acte de naissance de cette discipline : la définition du *fait social* par Émile Durkheim (cf. *Les règles de la méthode sociologique*, 1894). C'est dans la proximité de cette avancée que des linguistes, et plus particulièrement Antoine Meillet, ont entrepris la critique de l'ancienne linguistique et la fondation d'une linguistique générale nouvelle. Saussure fut celui qui a accompli ce mou-

vement intellectuel mais qu'il a d'une certaine façon annulé en mettant entre parenthèses les liens de causalité entre facteurs sociaux et faits linguistiques. Cette coupure (la coupure saussurienne) qui a en quelque sorte complété la coupure déjà effectuée par Meillet entre la linguistique et les facteurs biologiques et psychologiques qui rendent l'être humain capable de langage, a permis à la linguistique de se concentrer sur ce que Saussure (et déjà Meillet avant lui) voyait comme son véritable objet : la langue considérée en elle-même et pour elle-même.

Dans cette conférence, je tenterais donc de vous présenter un coup d'œil sur le processus intellectuel initial qui a abouti à Saussure. C'est le processus qui a permis à la sociologie et à la linguistique de définir leurs champs d'étude spécifiques. J'insisterai surtout sur le « point de départ », sur les lignes de force qui se dégagent initialement des visions mutuelles de ces disciplines. Il s'agit, d'une part, ce qu'on a pu appeler plus tard (en fait il y a une trentaine d'années : Labov) une problématique *sociolinguistique*, c'est-à-dire champ des points de vue des linguistes sur l'arrière-plan social qui conditionne la variation et le changement des faits linguistiques. Autrement dit, *comment le linguiste intègre-t-il le fonctionnement social dans sa vision de la langue ?* D'un autre côté, et pour des sociologues, on verra se dégager le champ d'une *sociologie du langage* qui met en jeu les corrélations et l'interdépendance de deux réalités irréductibles, celles du fait linguistique et celle du fait social, dans les comportements sociaux : autrement dit *comment le sociologue peut-il traiter de l'effet des faits de langage dans la société ?*

On est tenté d'envisager la définition d'une discipline, et *a fortiori*, celle des rapports entre disciplines à partir de leurs « objets ». Ainsi, à première vue, poser la langue comme objet de la linguistique et poser la société comme objet de la sociologie permettrait d'entrevoir les rapports entre ces disciplines grâce à un renvoi mutuel : ce qui est social dans la langue et ce qui est linguistique dans la société. On pourrait appréhender alors, en *sociologie*, la régulation de la pratique des langues par des normes sociales : celui qui parle se conforme, en effet, à des usages établis dans la société sous peine de « sanctions » et le sens (ou les raisons) de ces usages découlent des faits sociaux<sup>1</sup>. D'un autre côté,

- 
1. Si je vous parle ici et maintenant en français, ceci découle d'un usage social (que nous connaissons vous et moi) qui fait la « loi » de mon comportement social dans cette situation. Je pourrais tenter de vous parler une autre langue, mais je m'exposerais alors à des « sanctions » (effets indésirables) : vous ne me comprendrez pas ou, si j'étais capable de m'adresser à vous en arabe tunisien, vous penserez que ce n'est pas le moment et que ce n'est pas à moi de prendre une telle initiative. Donc j'échouerais à ma tâche : la « loi », la norme de choix de langue dans cette pratique sociale résis-

en *linguistique*, l'identité des langues, les règles de grammaire ainsi que la diversité des usages et les changements linguistiques, se décrivent en référence aux nécessités de la pratique sociale<sup>2</sup>. La description linguistique elle-même sera une pratique sociale qui intervient dans le champ : décrire une langue, une forme de parler, etc., c'est aussi la faire exister dans la société.

Mais, jusqu'ici, nous n'avons abordé que des *problèmes* et ces problèmes ne constituent pas encore une discipline scientifique, qu'elle soit sociologique ou linguistique. Cette présentation des problèmes (et qui, naturellement, n'est pas « fausse ») pose en effet l'objet de la discipline en dehors de son approche, comme un objet déjà là qu'il fallait simplement étudier. Ainsi, la langue serait déjà là (nous parlons bien français, arabe, anglais, etc. et d'ailleurs nous les parlons de diverses manières) et le linguiste est là pour la décrire et en établir les règles, et bien évidemment nous vivons en société ce qui entraîne des contraintes quant à notre comportement, et le sociologue est là pour s'en occuper. Les compétences sont là, et l'échange serait donc possible, sans que les uns et les autres (les linguistes et les sociologues) se préoccupent de la façon dont les autres peuvent fabriquer leurs objets de recherche.

En fait, les choses sont un peu plus compliquées. Dès les débuts de la sociologie et de la linguistique modernes, et avant que Saussure ne redéfinisse la langue par rapport au langage et à la parole comme objet propre de la linguistique (donc indépendamment de la sociologie et de la psychologie), ces deux disciplines se construisaient conjointement. C'est en posant le langage et la langue comme un *fait social* et en envisageant des phénomènes sociaux dont s'occupe la sociologie (mais aussi l'histoire, l'anthropologie sociale, etc.) comme les « causes *efficientes* » (Meillet) de la diversité des faits linguistiques, que la linguistique a entrepris la construction de son objet. Il reste que, pour pouvoir établir les rapports de causalité entre social et linguistique, il fallait que la sociologie définisse d'abord son objet au-delà de l'évidence philosophique que l'homme est un animal social.

---

terait à mes efforts de la redéfinir par mon choix langagier. Les usages sociaux des langues et les normes qui les règlent et les expliquent seraient alors l'objet du travail du sociologue.

2. On a beaucoup parlé, à propos, justement, de l'arabe d'un phénomène qui s'appelle la diglossie. Il consiste en ceci, que pour cette langue on peut considérer, selon les nécessités de la pratique sociale, les usages populaires et les usages soutenus, savants et religieux, soit comme des langues différentes soit comme relevant de la même langue. En décrivant alors la langue, cette variation de l'identité de la (des) langue(s) dans les usages, doit être à la fois appréhendée et utilisée dans le travail du linguiste.

Cette évidence, c'est-à-dire le simple fait qu'on vit en société, pour s'imposer comme objet d'une science autonome, a dû être cernée comme origine de faits spécifiques, *sociologiques* : résultant non seulement de l'observation du comportement des individus dans la société, mais aussi des régulations collectives qui sont plus et autre chose que les contraintes organiques (biologiques) et les lois psychologiques qui régissent de toute évidence le comportement de chacun. Parallèlement, quant à la langue, pour devenir l'objet de la linguistique, elle devait devenir, elle aussi, un objet proprement *linguistique* et se dégager d'une gangue de déterminations externes, non linguistiques (philosophiques, politiques, psychologiques et même physiologiques, etc.) de la pratique langagière des individus. Autrement dit, il fallait définir l'objet de nos disciplines au-delà du sens commun et au-delà des explications naturalistes et psychologiques : expliquer la société par des faits sociaux, indépendamment des faits biologiques et psychologiques qui caractérisent, certes, les êtres humains et les rendent aptes à la vie sociale, mais qui n'expliquent pas celle-ci par elles-mêmes, et voir la langue comme un système linguistique indépendamment des faits psychologiques et physiologiques universels qui la rendent possible. Les liens entre linguistique et sociologie se sont noués originellement dans ces actes fondateurs qui ont permis à ces disciplines d'exister d'une manière autonome, non seulement comme chaires universitaires ou perspectives d'applications, mais encore comme de véritables projets scientifiques.

La sociologie, avec Durkheim a pu s'affirmer en rompant les liens avec la psychologie (y compris collective) et en posant le fait social comme son objet spécifique. Ce qui caractérise le fait social chez Durkheim c'est d'abord qu'il existe indépendamment de chacun des individus dont il détermine le comportement en société :

quand je m'acquiesce de ma tâche de frère, époux ou citoyen... je remplis des devoirs qui sont définis, en dehors de moi et de mes actes, dans le droit et dans les mœurs... les croyances et les pratiques de sa vie religieuse, le fidèle les a trouvées toutes faites en naissant ; si elles existaient avant lui c'est qu'elles existent en dehors de lui. Le *système de signes dont je me sers pour exprimer ma pensée* (!), le système de monnaies... les pratiques suivies dans ma profession etc., etc. fonctionnent en dehors des usages que j'en fais

D'un autre côté, le fait social s'impose à chacun avec « une puissance impérative et coercitive ». Il ne s'agit pas cependant uniquement de règles morales :

La conscience publique contient tout acte qui les offense [les faits sociaux] par la surveillance qu'elle exerce sur la conduite des citoyens et [par] les

peines spéciales dont elle dispose. Dans d'autres cas, la contrainte est moins violente... si en m'habillant je ne tiens aucun compte des usages suivis... le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient produisent... les mêmes effets... *Je ne suis pas obligé de parler français avec mes compatriotes...* mais il est impossible que je fasse autrement... [si] je puis m'affranchir de ces règles et les violer avec succès, ce n'est jamais sans être obligé de lutter contre elles.

Du coup, le fait social représente un ordre de faits spécifiques qui contraignent l'individu dans la société et qui lui résistent, et qui ne seront objet que de la seule sociologie : les faits sociaux. Ce sont, en effet, des faits qui

consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui... ils ne sauraient se confondre avec les phénomènes organiques [*une « nature », l'être biologique*], puisqu'ils consistent en représentations et en actions ; ni avec les phénomènes psychiques lesquels n'ont existence que dans la conscience individuelle et par elle... n'ayant pas l'individu pour substrat, ils ne peuvent avoir d'autre que la société, soit la société politique dans son intégralité, soit quelque'un des groupes partiels qu'elle renferme...

On voit que, déjà dans cette perspective sociologique, la *langue* (« le système de signe dont je me sers pour exprimer ma pensée » ; cf. aussi l'exemple du français que je ne suis pas « obligé » de parler en France, mais je ne peux pas faire autrement) apparaît dès ces définitions comme un fait social. Cette définition est reprise et réélaboree non seulement en sociologie (par Marcel Mauss, par exemple<sup>3</sup> et par les chercheurs qui s'intéressent aux groupes particuliers dans la société, comme Arnold van Gennep) mais aussi par les linguistes, comme Antoine Meillet qui écrit, par exemple

une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent... [n'a] aucune réalité en dehors de la somme de ces individus... [mais] ne dépend d'aucun d'entre eux de la changer et... toute déviation individuelle de l'usage provoque une réaction... [qui] n'a le plus souvent d'autre sanction que le ridicule... mais, dans les États civilisés modernes, elle va jusqu'à exclure des emplois publics, par des examens, ceux qui ne savent pas se conformer au bon usage admis dans un groupe social donné. (1905)

3. « le langage est un phénomène social élémentaire... existe... en dehors des individus... apparaît, disparaît, varie, s'accroît et s'altère avec l'organisation sociale » (1901, cité par Stefanini 1979).

Ce que laisse entrevoir, implicitement, cette définition qui renvoie aux définitions par Durkheim du fait social, ce n'est pas seulement la nature supraindividuelle de la langue et la sanction sociale qui la fait fonctionner, mais également la multiplicité virtuelle des faits sociaux et, du coup, la diversité linguistique de la société: le « bon usage » et ses actualisations pouvant être « admis » dans divers « groupes sociaux » et, du coup, pour servir à diverses finalités sociales. Cette diversité des groupes et des finalités met en jeu l'organisation sociale, pour un sociologue qui envisage *les* langues (au pluriel), qu'elles soient des « langues », « dialectes » ou façons de parler spéciales, propres à divers groupes sociaux, comme « langues spéciales », en face d'une langue commune. Pour le linguiste comme Meillet, qui vise les faits linguistiques et entreprend la construction théorique d'une linguistique générale, ces groupes sociaux, et, plus généralement, la diversité des groupes auxquels appartiennent les locuteurs de la même langue (au singulier), sera une « cause efficiente » de la variation et du changement linguistique.

Un sociologue, comme van Gennep<sup>4</sup>, décrira alors les fonctions de la pluralité des « langues spéciales » dans la société comme un effet langagier de la diversité sociologique des sociétés humaines. Dans un article paru en 1908, ce chercheur a élaboré une théorie de « langues spéciales » pour rendre compte de la diversité linguistique des sociétés complexes, où des « groupes partiels [que la société] renferme », comme le dit Durkheim, se particularisent dans leur activité propre par le recours à des « langues » ou à des pratiques linguistiques particulières: *langues spéciales* ou *langues restreintes* dans la terminologie de van Gennep. La nature de ces langues spéciales (argots, langues différentes de la langue commune, langues classiques pour la religion, etc.) découle alors des rapports entre les groupes partiels dans la société et de leur rapport à la société prise globalement. Pour le sociologue,

il s'agit [alors] de rechercher quelles sont, dans chaque *société générale*, les *sociétés spéciales*, et de déterminer la situation qu'elles occupent entre elles d'une part et vis-à-vis de la *société commune* de l'autre. C'est cette situation qui conditionnera le *caractère plus ou moins secret et plus ou moins spécial de chaque langue restreinte*.

- 
4. Aujourd'hui on le qualifierait plutôt d'anthropologue: il est auteur d'un ouvrage fameux, « *Les rites de passage* » (1905) où il décrit le marquage social (les « rites ») du passage entre statuts et identités particuliers dans la vie sociale: rites de ségrégation et d'intégration: cf. tant les rites d'initiation qui retranchent et les rites qui réintègrent « l'initié » dans la société commune, ou encore les examens scolaires qui marquent le passage, la cooptation dans un nouveau groupe et les nouveaux statuts dont le candidat pourra se prévaloir, etc.

Chez van Gennep, la particularisation des groupes dans la société est envisagée dans sa dynamique: celle du *passage* entre société générale et société spéciale qui actualise dans la vie sociale les identités partielles (religieuses, professionnelles, ethniques, régionales, etc.) en face de l'identité commune. Les langues spéciales sont alors à considérer non tant par leur liaison organique à des besoins spéciaux mais par le fait qu'elles sont collectives et que leur emploi assure les passages entre les différents statuts que peuvent occuper des membres de la société en tant que membres de celle-ci et membres des « sociétés spéciales » en son sein. Les « langues spéciales » sont des faits sociaux sur lesquels l'individu, en tant qu'individu n'a pas de prise (ou seulement en surmontant la résistance du milieu social), et qui s'imposent à lui en vertu de la coercition (pression sociale) liée aux besoins collectifs des groupements et les activités sociales.

Les groupements sociaux particuliers, les « sociétés spéciales », sont décrits par van Gennep dans leur rapport d'*intégration/ségrégation* avec la société générale où la langue spéciale joue un rôle capital: elle est à la fois signe et instrument de ce rapport, marque d'identité du groupe et outil linguistique de son activité. Van Gennep aborde ainsi trois domaines: celui des langues spéciales professionnelles (y compris les argots), les langues sacrées et les dialectes. Il verra alors cette spécialisation linguistique des groupements sociaux et de leurs finalités comme un des moteurs du changement linguistique et social. En effet, c'est bien l'intégration de la diversité des « sociétés spéciales » dans la « société générale » qui assigne leur place à la « langue générale » et aux « langues spéciales », et van Gennep y voit le principe même de l'émergence historique des unités politiques comme la nation et l'État:

chaque dialecte – se demande-t-il – n'assumerait-il pas la fonction de langue spéciale vis-à-vis de tous les autres, malgré l'absence d'une langue générale proprement dite, langue spéciale consciemment voulue telle en tant que facteur vital du maintien et de l'autonomie du groupement parlant ce dialecte? Ce caractère serait la forme de début d'une évolution qui atteint sa forme définitive avec nos langues « nationales » d'Europe.

La référence aux « langues nationales » comme aboutissement pose alors la langue commune comme une propriété de la notion même de nation. Si la langue nationale finit par s'imposer à tous, alors elle fournit un point d'appui à l'intégration des groupements et de leurs « langues spéciales » dans l'environnement où ils se particularisent: ils seront « sociétés spéciales » dans la « société générale » que la nation dotée de sa langue nationale émergente est censée représenter dans cette perspective.

Cette *sociologie du langage* considère alors la nature linguistique des langues spéciales (sont-elles des parlers plus ou moins particularisés, cryptées, rendues illisibles pour le profane, ou carrément des langues différentes comme le latin en Europe chrétienne, langue spéciale de la religion mais aussi des activités intellectuelles et légales pendant des siècles, etc. ?) comme facteur de l'identité, du « secret » et, plus généralement, comme facteur des finalités sociales des groupes qui les emploient et qui se situent ainsi dans la société, dans la nation. Van Gennep entrevoit donc derrière cette intégration, un moteur de l'histoire qui est l'unification linguistique. Cette unification situe les usages linguistiques différenciés et en particulier les dialectes, « langues spéciales vis-à-vis de tous les autres », et aussi langues spéciales vis-à-vis d'une *langue nationale*. Elle accomplit l'évolution vers ce qu'on voyait au début de ce siècle comme une nation moderne, pouvant regrouper des peuples et des groupements sociaux à identités et pratiques éventuellement multiples, mais parlant une langue commune : unifiés ainsi, quant à leur culture et leur gouvernement dans l'espace politique de l'État.

On retrouve chez le linguiste Meillet la même préoccupation et la même vision d'une évolution historique qui va vers l'unification de la nation, lorsqu'il pose que :

sauf accident historique, les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux qu'on nomme des nations ; l'absence d'unité de langue est le signe d'un État récent, comme la Belgique, ou artificiellement constitué, comme en Autriche [en 1905, il s'agit évidemment de l'immense et multiethnique Autriche-Hongrie]. [De même, il conclut dans un autre texte] :

fait dominant de l'histoire des langues, la création et l'extension de ces langues communes, qui sont le produit de l'unité de civilisation, sur les domaines plus ou moins vastes. Ainsi apparaît le caractère éminemment social du développement des langues. (cit. par Stefanini 1979)

C'est d'ailleurs l'idée directrice de son ouvrage de 1919 sur *Les langues dans l'Europe nouvelle*, intervention de linguiste dans les débats politiques autour des traités (de Versailles) qui concluaient le conflit et redessinaient les frontières des nations d'Europe à la sortie de la première guerre mondiale. Il plaide dans ce livre pour l'unification politique autour des langues de civilisation. Outre une vision politique où il centre son argument sur les grandes langues littéraires comme critère d'unité politique, il fait intervenir aussi une vision de l'évolution linguistique proprement dite des langues qui aboutirait alors à des *langues aptes à remplir de telles fonctions*. Cette évolution tendrait à débarrasser

les langues en évolution et en expansion politique susceptibles de devenir de « bonnes » langues nationales, de certaines complexités grammaticales liées à l'expression trop concrète de l'expérience humaine pour aller vers une logique plus abstraite mais aussi plus universelle. La conception de cette ligne d'évolution, abordée dans divers écrits de Meillet, est illustrée par exemple par la disparition du duel dans les langues indo-européennes, par la critique du genre grammatical (« une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues ») qui tendrait à se réduire dans les langues modernes d'une civilisation commandée par la rationalité, la critique de l'allemand pour les complexités de sa syntaxe et ses déclinaisons, etc.

On ne discutera pas ici la conception de l'évolution des langues derrière ces arguments, qu'on peut considérer aujourd'hui comme largement dépassée. Notre propos concerne la vision des faits linguistiques que Meillet considère comme des faits déterminés par des causes sociales (ici historiques). On voit alors que le point de vue *sociologique et historique* sur l'unification que Meillet partage avec un van Gennepe et bien d'autres penseurs de son époque se double ici d'un point de vue, qu'aujourd'hui on pourrait appeler *sociolinguistique*: par la recherche, dans cette histoire politique et culturelle des langues, des facteurs conditionnant leur variation et l'évolution de leurs *traits linguistiques formels*. En inversant la perspective de ce qu'on appellerait aujourd'hui une *sociologie du langage* (ou des langues et de leurs fonctions dans la société) que pratiquait un van Gennepe, les linguistes comme Meillet introduisent une *linguistique sociale*, une *sociolinguistique*, où il s'agit non tant de mettre en lumière le système social, les fonctionnements sociaux et le *statut des faits sociaux – dont les langues – dans ce système* (ce serait la tâche des sociologues), mais de s'appuyer sur le social pour analyser la variation et le changement *des faits linguistiques*.

Dans son article sur « *Comment les mots changent de sens* » (1904), Meillet précise l'inscription de cette (socio)linguistique dans le champ de la science sociale en même temps que sa spécificité :

si le milieu dans lequel évolue le langage est un milieu social, si l'objet du langage est de permettre des relations sociales, si le langage n'est maintenu et conservé que par ces relations, si enfin les limites des langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux, il est évident que *les causes dont dépendent les faits linguistiques doivent être de nature sociale*, et que seule la considération des faits sociaux permettra de substituer en linguistique à l'examen des faits bruts la détermination des procès, c'est-à-dire à l'examen des choses, l'examen des actions... (232).

Si les faits linguistiques dépendent pour Meillet des causes de nature sociale, il n'en reste pas moins que dans cet encadrement sociologique des procès ils gardent leur spécificité *linguistique* : en effet,

les phénomènes linguistiques ont une spécificité caractéristique et... les *causes efficientes* [sociales, des procès qui aboutissent aux changements linguistiques] n'agissent pas seules, elles interviennent seulement au milieu de groupes de faits d'une nature spéciale qui sont les faits linguistiques (235).

Une catégorie de ces faits linguistiques envisagée par Meillet annonce le concept saussurienne de valeur : le fait que le sens des mots se détermine en regard des autres mots (pour Saussure, la valeur d'un signe dans la langue sera ce que les autres ne sont pas). Chez Meillet, on voit ce principe fonctionner dans l'analyse qu'il fait de l'histoire des changements du sens des mots. Il montre par exemple que les mots français *père* et *mère*, qui sont la « continuation exacte des mots indo-européens qui désignaient père et mère » viennent à désigner en français, outre les relations sociales, également « la maternité et la paternité physiologiques » et se généralisaient même dans certains parlers populaires aux animaux (désignant donc mâle et femelle). Si l'on considère alors les mots équivalents dans les langues anciennes (et notamment en latin) dont ils dérivent, on constate que dans leurs usages modernes les mots *père* et *mère* n'ont plus les mêmes rapports aux autres mots de la langue, (n'ont plus la même valeur au sens de Saussure). En effet, le changement linguistique réside ici dans le changement de l'économie de ces rapports de sens dans la langue : en latin, le rapport physiologique se désignait par un autre couple de mots : *genitor* et *genitrix*, et *pater* et *mater* désignaient les rapports de filiation uniquement sous leurs aspects sociaux, juridiques et religieux dans la famille patriarcale indo-européenne. Cette forme de famille ayant disparu, le changement de représentations, c'est-à-dire le changement du rapport des hommes aux choses que les mots désignent, apparaît alors comme une *cause efficiente*, sociale, de la variation et de la transformation des rapports entre les mots de la langue. Pour Meillet, il s'agit, dans ces changements, non seulement un problème de philologie, mais d'une réalité vivante de la langue.

Ces changements de représentation deviennent ainsi des causes efficientes de changements linguistiques dans l'évolution des langues, dans le temps (en diachronie), et on peut saisir leur mécanisme concret à travers de la discontinuité de la transmission :

si... un mot est souvent employé d'une manière particulière chez les adultes, c'est ce sens usuel qui s'impose à l'attention de l'enfant, et le vieux sens du mot, lequel domine encore dans l'esprit des adultes s'efface dans la génération nouvelle

Or, outre les changements des rapports des hommes à des choses – envisagés dans le déroulement temporel – motivant l'évolution linguistique, l'autre cause efficiente de nature sociale de la variation des faits linguistiques est la différenciation sociale des locuteurs d'une même langue qu'on peut aussi envisager dans le temps présent (en synchronie). Là aussi, Meillet souligne constamment que cette « cause efficiente » (celle-là même qui produit les « langues spéciales » de van Gennepe) agit sur le fait linguistique, dans l'entourage *linguistique* des mots. Par exemple si un groupe social particulier a tendance à dire « terriblement » là où le commun se contente de « très », cet usage spécial a de bonnes chances à se généraliser sur les adverbes quasi-synonymes comme « effroyablement », etc. Le principe sociolinguistique qui en découle : « chaque groupe d'hommes utilise d'une manière particulière les ressources générales de la langue », et le fait que ces manières particulières de l'usage liées à des causes sociales (différenciation des groupes dans la société) soient vues comme source de changement et de variation dans le système de la langue, annonce, dès 1904 (date de l'article sur « *Comment les mots changent de sens* »), le principe de la règle variable de la sociolinguistique de Labov.

La constitution parallèle de l'objet de la linguistique et de la sociologie s'inscrit alors dans un même mouvement et se différencie dans le même champ intellectuel : celui qui pose le fait social comme un ordre de faits spécifiques, uniquement sociaux, dont l'explication réside dans la société humaine considérée pour elle-même, puisque, comme le disait Durkheim, déjà cité,

ils ne sauraient se confondre avec les phénomènes organiques [*une « nature », l'être biologique*], puisqu'ils consistent en *représentations et en actions* ; ni avec les phénomènes psychiques lesquels n'ont existence que dans la conscience individuelle et par elle... *n'ayant pas l'individu pour substrat*, ils ne peuvent avoir d'autre que la société

Le langage et/ou la langue s'inscrivent alors parmi ces faits sociaux auxquels Meillet fait référence lorsqu'il énonce, programmatiquement :

les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec la dernière évidence.

C'est donc, selon Meillet, dans le cadre d'une science sociologique que la linguistique devait se constituer en science moderne en affirmant son autonomie. Comme la sociologie a pu s'affranchir de l'évidence des faits concrets de l'organique et du psychologique pour poser le fait social

comme spécifiquement social, la linguistique envisagée « dans l'ensemble des études sociologiques » aurait pu suivre aussi le même chemin. Certes, il fallait s'attacher à la définition des conditions *physiologiques* de l'articulation et les conditions *psychologiques* du langage humain pour cerner, concrètement, le fait linguistique. Mais, par-là encore, pour Meillet, la linguistique n'atteint pas « les procès par lesquels se maintiennent et se développent les langues » et donc les véritables causalités des faits de langue (les « causes efficientes ») qui sont, pour lui, comme nous l'avons vu, des facteurs sociaux.

Devenant ainsi une science autonome, quoiqu'intégrée dans « l'ensemble des études sociologiques », une linguistique générale devait également s'affirmer comme une science des faits linguistiques, en général, qui étudie « les langues pour elles-mêmes » et non seulement dans le cadre des applications qui ne pouvaient pas épuiser son objet. Je citerai ici, pour conclure sur ce point l'argumentation de Meillet qui situe l'objet d'une telle linguistique à un niveau plus abstrait, plus général que celui de ses limitations héritées des visées pratiques de ses applications antérieures :

les langues ne sont pas étudiées d'ordinaire pour elles-mêmes ; toutes les fois qu'on les a étudiées, ça a été en vue de la récitation correcte d'un rituel religieux, ou de l'intelligence de vieux textes religieux ou juridiques, ou pour entendre les langues étrangères, ou enfin pour parler ou écrire correctement la langue d'un grand groupe social, devenue différente de la langue de tous les jours... on n'étudie que les langues qu'on ne parle pas naturellement, et pour arriver à les pratiquer. L'objet premier de l'étude linguistique a été partout une pratique, et l'on a été conduit ainsi à envisager, non pas les procès par lesquels se maintiennent et se développent les langues, mais des faits concrets : la prononciation, les mots, les formes grammaticales et l'agencement des phrases

Meillet plaide donc pour un changement de l'objet même de sa science, pour mettre au centre « les procès par lesquels se maintiennent et se développent les langues » et pour ce qui sera l'objectif de la linguistique saussurienne : étudier les langues pour elles-mêmes qu'on les parle « naturellement » ou qu'on les aborde de l'extérieur. Vous verrez dans vos études que cet objectif sera réalisé par la théorie de Saussure, qui a su rendre la linguistique autonome par rapport non seulement à la psychologie et aux déterminations organiques mais aussi par rapport aux « causes efficientes » sociales des faits linguistiques, en inscrivant les procès et les causalités dans le cadre d'un concept de langue, fait social, certes, mais que la linguistique structurale va étudier dans son organisation interne.

Le prix à payer pour la coupure saussurienne (pour la linguistique structurale) sera cependant considérable, si l'on considère les rapports

entre la linguistique et la sociologie. Opposant la langue comme fait social au langage et à la parole qui n'en sont pas<sup>5</sup>, Saussure va créer les conditions pour l'étudier en elle-même, mais, coupée de ses causes efficientes sociales, bref du champ varié du domaine du langage: le fait linguistique ne sera plus sociolinguistique comme chez Meillet. Certes, chez Saussure, « la langue existe dans la collectivité sous la forme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, [mais] tout en étant commune à tous, elle est placée en dehors de la volonté des dépositaires ». Il utilise l'image d'un dictionnaire dont les exemplaires identiques seraient répartis entre tous, mais où ce n'est pas l'emploi de ce dictionnaire par chacun, ni la pression sociale qui fait qu'on l'emploie nécessairement, mais sa structure interne qui sera l'objet de l'étude linguistique. La façon de faire sens socialement reste une question légitime, mais elle est rejetée en dehors de la linguistique, dans une « sémiologie générale » qui reste à constituer. La linguistique, elle, sera exclusivement la science de la langue: « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » (Saussure, dernière phrase du *Cours*).

L'approche sociolinguistique de Meillet qui vise les effets de causes sociales sur l'unification et la diversification, sur les changements et la variation des faits linguistiques se retrouve alors rejetée en dehors de la linguistique qui coupe ainsi ses liens avec la sociologie. Et, quant à l'approche des sociologues des effets sociaux de la diversité linguistique, bref leur sociologie du langage, leur concept de langue se distinguera

- 
5. Dans son *Cours de Linguistique générale* édité en 1916 par ses élèves, Saussure commence par lever les ambiguïtés sur l'usage des concepts de *langue* et *langage* en faisant intervenir la *parole*. Le fait social, pour Saussure n'est pas le *langage*, activité multi-forme et faculté humaine, phénomène total, anthropologique, qui relie les gens dans la communication sociale. Le langage n'est, en quelque sorte qu'une donnée préalable, en deçà du fait social, aptitude humaine qui permet de le fonder, et analogue quant à sa place épistémologique aux phénomènes organiques et psychologiques chez Durkheim, d'un autre ordre que le fait social. Comme dit Saussure, il y a à distinguer dans ce phénomène total, deux facteurs qui lui permettent d'exister: la *langue* et la *parole*, et dans ces rapports, c'est la *langue* qui représente le fait social. Indépendante du locuteur individuel elle s'impose à lui impérativement. Elle ne se réduit pas à l'organique: il ne s'agit pas d'une substance qu'on pourrait hériter biologiquement, mais d'un système de formes qui se transmet de génération en génération, sur lequel des forces sociales agissent dans le temps (voir ci-dessus le principe de la discontinuité de transmission de Meillet). Et, elle ne relève pas du psychologique, puisqu'il n'a pas l'individu pour substrat mais une collectivité, une « masse parlante ». Finalement, l'autre facteur du langage, la *parole*, la réalisation individuelle, variée (« plus ou moins accidentel » dit Saussure) mais qui est le seul observable dont l'analyse permet de remonter au système de la langue au-delà de l'accidentel et l'idiosyncrasique grâce à l'analyse linguistique, dont c'est l'objectif.

désormais de celui des linguistes structuralistes. En effet, le concept de langue de ces derniers devient bien plus technique, et surtout indépendant de l'effet des limites sociales et politiques des groupes qui les parlent. Désormais, « il n'y a pas, *a priori*, de critère externe pour savoir ce qui relève du même système [langue]. La linguistique est... un point de vue qui prend le système de l'intérieur en présupposant qu'il existe » (Achard 1993 : 5). Les délimitations sur lesquelles le linguiste se repose ne sont pas (sociologiquement) évidentes. Ce qui lui permet de prendre alors comme système qu'il décrit en tant que « langue » aussi bien des dialectes, des pratiques particulières, régionales ou ce qu'on verrait comme des pratiques transnationales et translinguistiques si l'on prenait comme base les délimitations sociologiques ou politiques<sup>6</sup>. Nous avons vu, par contre, que pour Meillet encore, les délimitations étaient données sans problème : « les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux qu'on nomme des nations ».

On ne peut pas dire que la coupure saussurienne ait été acceptée sans problème. De nombreux courants de recherche ont maintenu divers types de rapports entre les faits linguistiques et leurs facteurs sociaux dans leur pratique et dans leur théorie. Et, surtout, les liens entre la linguistique et la sociologie seront renoués par la suite sur d'autres bases, par Uriel Weinreich, par William Labov et d'autres, profitant, notamment dans la *sociolinguistique* variationniste de Labov, des avancées saussuriennes, lorsque ce programme de recherche réinscrit dans le système la variation entre l'usage des divers groupes sociaux et entre styles, mais ceci est déjà une autre histoire.

### Références

- Achard, Pierre (1993) *La Sociologie du langage*. Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je?)
- Durkheim, Émile (1894) *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, Alcan.
- Meillet, Antoine (1904), « Comment les mots changent de sens », *L'année sociologique*, 9<sup>e</sup> année.
- (1919/1928) *Les langues dans l'Europe nouvelle*. Paris, Payot.

---

6. Un avantage de cette autonomie de la définition de la langue par rapport aux délimitations socialement admises, était de pouvoir traiter des langues minoritaires, sans écriture, etc. comme langues autonomes, et plus généralement encore de pouvoir traiter des langues indépendamment de leur hiérarchisation dans les idéologies politiques sur la nation dont Meillet était encore tributaire.

- (1975) *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris, Librairie Honoré Champion.
- Saussure, Ferdinand de (1916/1965) *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot.
- Stefanini, Jean (1979) « Sur une première rencontre de la linguistique et de la sociologie: relecture de A. Meillet ». In: *Recherches sur le français parlé*, Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, n° 2.
- Van Gennep, Arnold (1908/1968) « Essai d'une théorie des langues spéciales » *Revue des études ethnologiques et sociologiques de Paris*. Paris, Republications Paulet.